



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois février à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Curzon, sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, Maire.

Date de convocation : 16/02/2026

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : ROUX Didier – LAVERGNE Stéphane – LAMY Mireille – BOUNOLLEAU Christophe – MEIZE Marie-Laure – RIMBERT Boris – ANGUERAND Thierry – POULAILLEAU Michel

Absents : -

Absents excusés : CAILLAUD Didier – LAVERGNE Freddy – DUBELLOU Alain

Liste des pouvoirs : CAILLAUD Didier a donné pouvoir à ROUX Didier
LAVERGNE Freddy a donné pouvoir à LAVERGNE Stéphane

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : ANGUERAND Thierry

LISTE DES DELIBERATIONS

Urbanisme :

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Nouveau débat sur le projet de PADD modifié – *Approuvée à l'unanimité de 10 voix*

Communal :

- Règlement annuel de pacage du marais communal de Curzon et Lairoux – Année 2026 – *Approuvée à l'unanimité de 10 voix*

Vendée Grand Littoral :

- Convention de coopération pour les interventions et le transport en milieu scolaire dans le cadre du parcours culture avec les communes – *Approuvée à l'unanimité de 10 voix*
- Convention de partenariat pluriannuelle avec les communes pour le transport des scolaires au spectacle intercommunal de fin d'année – *Approuvée à l'unanimité de 10 voix*
- Constitution du groupement de commandes pour la fourniture de vêtements de travail et EPI – *Approuvée à l'unanimité de 10 voix*

La secrétaire de séance,
Thierry ANGUERAND



Le Maire,
Didier ROUX